



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3850

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Numérique et gestion des données personnelles - Demande de subventions Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme en recettes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3850**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Projet Numérique et gestion des données personnelles - Demande de subventions Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme en recettes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de sa politique publique " Ville intelligente et numérique", la Métropole de Lyon porte 2 stratégies socles relatives :

- au développement de services numériques pour les usagers, à l'image du projet guichet numérique ou du Pass urbain ; cette stratégie est soutenue par l'Europe à travers, notamment, les fonds FEDER,
- à la mise en place d'une gouvernance territoriale globale de la donnée.

Concernant le développement de services numériques, l'un des enjeux majeurs est de développer, sur l'ensemble du territoire, pour tous ses habitants et usagers réguliers, des plateformes de services numériques qui "simplifient la vie". Ces services doivent être proposés indépendamment des institutions ou acteurs du territoire, et doivent offrir une expérience "sans couture" sur le territoire, sans pour autant occulter la visibilité sur les entités délivrant le service.

Pour enrichir ces services personnalisés et contextualisés, un travail important est effectué sur les thématiques de l'identité numérique, la circulation des données personnelles, l'authentification et le respect de la vie privée. L'ensemble de ces travaux aboutit à une plus grande simplification des usages, et permet d'offrir des services innovants. Il est, par exemple, possible de ne demander à l'utilisateur qu'une seule fois les informations requises le concernant selon le même principe du "dites-le nous une fois" développé par l'État pour les entreprises et du "once-only" qui s'inscrit dans le programme européen "eGovernment action plan 2016-2020".

La Métropole développe actuellement 3 actions spécifiques dans ces domaines, qui sont éligibles à un co-financement de l'Union européenne. L'objet de la présente délibération est de solliciter ce financement dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER en Rhône-Alpes 2014-2020.

II - Les 3 actions soumises au co-financement européen

De nouveaux services numériques à destination des usagers ont émergé dans le cadre de la création de la Métropole.

Pour simplifier l'accès à ceux-ci, la Métropole a mis en place un système de gestion d'identités transversal permettant l'authentification des usagers et le partage d'identité entre partenaires tout en respectant les principes de protection des données.

Ce service, nommé "GrandLyon Connect", a été déployé en 2017, et offre cette gestion d'identité avec un 1^{er} périmètre de données partagées sous réserve du consentement de l'utilisateur. Il a été financé par le FEDER dans le cadre du projet Pass urbain (RA0007291). Déployé sur le territoire sur 3 services accessibles aux habitants, il a déjà convaincu plus de 90 000 utilisateurs et poursuit son développement.

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre l'enrichissement de ce bouquet avec 3 ensembles de services qui augmenteront l'intérêt pour les utilisateurs de disposer d'un tel système :

- partager des données pour étendre le concept de "dites-le nous une fois",
- proposer un nouveau modèle de gestion des données personnelles où l'utilisateur reprend le pouvoir sur ses données et est réellement au centre,
- mettre en place un système de gestion des consentements pour s'adapter au règlement général sur la protection des données (RGPD) et rendre cela plus compréhensible par les citoyens.

1° - Une gestion d'identité socle et le partage de données entre services

Après le déploiement du socle de gestion d'identités, la Métropole souhaite élargir le périmètre de données partagées par les différents services du territoire métropolitain dans le cadre des services proposés à l'utilisateur.

Sans pour autant centraliser les données de l'utilisateur, il est proposé de mettre en réseau ces informations afin d'éviter de les demander à nouveau pour chaque service numérique de la Métropole (exemple : le partage des lieux favoris du guichet Toodego avec le Pass Trabool pour proposer à l'utilisateur des offres et des services adaptés à ses préférences, le quotient familial ou des justificatifs de prestations ou situations sociales pour bénéficier directement des tarifs adaptés lors de l'achat de services du Pass Trabool sans devoir justifier de ses droits, etc.) tout en travaillant sur un parcours qui respecte le droit des utilisateurs concernant leurs données personnelles et un système le plus simple et sécurisé possible.

2° - Le self data au service du partage de données personnelles

La Métropole porte une stratégie de la donnée publique. Il a été naturel d'intégrer dans cette stratégie la donnée personnelle. Le concept du self data - c'est-à-dire la production, l'exploitation et le partage des données personnelles par les individus, sous leur contrôle et à leurs propres fins - propose un scénario d'utilisation des données personnelles au plus près de l'utilisateur, permettant d'enlever les "silos" de fournisseurs de données tout en respectant strictement la réglementation et l'éthique des données personnelles. Cette approche de gestion de la donnée personnelle vient transformer le modèle traditionnel des géants du numérique (captation) et offre une alternative intéressante qui recentre les données personnelles "chez" l'utilisateur tout en permettant de développer des services innovants croisant de nombreuses données personnelles (cela serait juridiquement impossible avec un modèle traditionnel).

Cette action consiste à développer :

- une plateforme de stockage de données personnelles orientée self data,
- des connecteurs pour partager les données et accompagner dans la standardisation et stabilisation des interfaces entre les détenteurs de données,
- des services numériques innovants où les utilisateurs maîtrisent et contrôlent leurs données personnelles.

3° - Un socle pour répondre aux droits des usagers sur la donnée personnelle

Le RGPD renforce la protection du droit des usagers sur leurs données personnelles. Les services numériques à destination des usagers doivent assurer le respect de ces droits.

Dans ce contexte, il s'agit de développer et déployer une plateforme permettant la gestion des consentements des usagers, leurs révocations, la portabilité des données et l'exercice des droits des utilisateurs au sein des services numériques métropolitains. Ce service sera proposé aux utilisateurs pour les rendre acteurs de leur consentement et leur permettre d'avoir une véritable connaissance des données détenues par la Métropole et les concernant.

Ces 3 grandes actions sont conduites en s'appuyant sur plusieurs projets qui alimentent cette stratégie d'ensemble et l'offre de service autour des données personnelles et de la gestion de l'identité numérique.

III - Le programme opérationnel FEDER/Fonds social européen (FSE) Rhône-Alpes 2014-2020

Ces actions sont éligibles à un co-financement de l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER en Rhône-Alpes 2014-2020 au titre de l'axe 1 "L'innovation au service des enjeux sociaux", objectif spécifique 5 "Accroître les nouveaux services et usages numériques prioritairement dans les domaines de la santé et de l'éducation", dans le cadre de l'action 3 "Expérimenter des territoires augmentés".

Le budget global de ces actions, intitulées "Numérique et gestion des données personnelles", est de 1 479 000 € TTC, pour un cofinancement européen attendu de 739 500 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme en recettes, pour l'ensemble de ces actions regroupées dans ce projet "Numérique et gestion de données personnelles", d'un montant global de 739 500 €, et d'autoriser le monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention dans le cadre du FEDER - programme opérationnel régional 2014-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention dans le cadre du FEDER au titre programme opérationnel régional 2014-2020, l'axe 1 "L'innovation au service des enjeux sociaux", objectif spécifique 5 "Accroître les nouveaux services et usages numériques prioritairement dans les domaines de la santé et de l'éducation", dans le cadre de l'action 3 "Expérimenter des territoires augmentés en Rhône Alpes" pour le projet "Numérique et gestion des données personnelles",

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme en recettes pour le projet "Numérique et gestion des données personnelles" pour un montant global 739 500 € TTC sur le budget principal en 2020 sur l'opération récurrente n° 0P02O7481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.